

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNE
Arrondissement de
SARLAT
Commune de **LIMEYRAT**

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt neuf août, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.
Date de convocation : 25 août 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : M. RAYNAUD Sylvain, pouvoir à Mme DUMAS Natacha

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2023-31 : Décision Modificative N° 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles et opérations ci-après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 145.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 145.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-202102 : TOITURE ECOLE	0.00 €	1 145.96 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 145.96 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 145.96 €	1 145.96 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en **dépenses** les augmentations de crédits compensés par les diminutions de crédits indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 31 août 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le 31/08/2023
Publié le 31/08/2023